

Rome/Écône : la fin du dialogue

Si cela n'est pas un point final, cela y ressemble en tout cas. Toujours est-il que Mgr Gerhardt Müller, le puissant et influent préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, voulu à ce poste par Benoît XVI en personne, théologien de renom au caractère trempé, ne cache pas son sentiment. Il n'est plus l'heure de poursuivre le débat doctrinal avec les intégristes, et ce d'autant plus que ces derniers persistent à ne pas accepter le Concile et en restent sur une position de dénigrement de Vatican II.

Animé d'une bonne volonté évidente à l'endroit d'Écône, désireux par ailleurs de bénéficier du renfort d'alliés utiles dans sa grande campagne contre le relativisme et pour défendre une certaine conception de l'orthodoxie figée, inébranlable et impavide de la foi, ému peut-être par leur attachement aux rites d'antan, le pape Benoît XVI s'est enlisé dans une sorte de complaisance qui n'a porté aucun fruit. Une page semble désormais se tourner. Quelle sera désormais la suite ? Nous ne sommes pas devins. Rien ne permet de dire si Écône évoluera vers un peu plus d'ouverture ou si, en revanche, le mouvement de durcissement que l'on

peut actuellement constater ne conduira pas à une sorte de pétrification mortifère et de tombée en poussière du courant lefebvrisme, qui volerait alors en éclats. Toujours est-il qu'à moyen terme, non seulement le dialogue entre Rome et Écône se trouve de fait au point mort mais qu'il semble devoir être franchement déclaré tel, déjà par pure honnêteté intellectuelle. Pour Mgr Müller, en tout cas, le dialogue entre Rome et Écône semble voué à l'impasse en raison de l'obstination des intégristes à ne pas reconnaître l'autorité véritable d'un Concile qui est légitime et fondée.

En fait, paradoxalement, cette situation pourrait arranger tout le monde. Dans l'état actuel de la sociologie du catholicisme, il semble pour le moins hasardeux et incertain de vouloir réintégrer les dissidents intégristes, au risque de susciter de nouvelles hémorragies. Par ailleurs, le fait de ne plus creuser le différend conduit en somme à entériner pour le moment le *status quo ante*. Autrement dit, à ne plus faire bouger les lignes et à accepter un état de fait de non-communication sans rupture définitive pour le futur. Ce qui renforcerait la position de Mgr Fellay au sein de la Fraternité, favorable on le sait à un rapprochement avec Rome, mais conscient que cela conduirait aujourd'hui à une explosion du mouvement lefebvrisme. Reste à savoir ce qu'en pense Benoît XVI, las et sans doute amer, même s'il cultive une espérance surnaturelle. □ Golias

Communauté de Saint Jean : la face cachée du frère Marie-Dominique G. (2)

Christian Terras

La « Famille Saint Jean » fête cette année le centenaire de son fondateur vénéré, le père Marie Dominique, né le 8 Septembre 1912 et décédé en 2006. Le moment nous semble bien choisi pour publier une série d'articles sur l'envers du décor de cet ensemble de communautés très controversées. En voici le deuxième épisode.

Agé de cinquante ans, le frère Marie-Dominique G. est entré très jeune et parmi les premiers dans la Communauté des frères de St Jean. Il a en effet pris l'habit en 1982 alors que la communauté n'avait que sept années d'existence. D'emblée, il a eu des liens très étroits avec le fondateur de la communauté, le père Marie-Dominique Philippe (il est d'ailleurs le seul frère de St Jean à porter le même nom religieux que le charismatique fondateur de cette communauté). Subjugué par l'enseignement philosophique du fondateur qui était également son père spirituel, cet homme intelligent s'est rapidement imposé parmi ses frères comme l'un des plus fidèles porte-voix des théories de son maître.

Ordonné prêtre en 1989, il a occupé très jeune des postes clés dans la communauté en étant maître des études dès les années 90 et membre du conseil du prieur général. Le frère Marie-Dominique G. est un des principaux enseignants de philosophie dans les maisons de formation de sa communauté. Il donne également des cours aux étudiantes et étudiants inscrits au CEPHI (Centre d'études philosophiques), en région parisienne. Il intervient également fréquemment lors de colloques, conférences et retraites.

Voici en résumé le parcours officiel de ce frère, très influent et très apprécié au sein de la « Famille St Jean ». Beaucoup de



sœurs lui vouent une admiration sans borne, parmi lesquelles la sœur Marthe, celle-ci précisément qui noyait la communauté des sœurs contemplatives de St Jean avant son limogeage en 2009 et qui continue



depuis, en coulisse, son travail d'emprise. Qui pourrait se méfier d'un moine pratiquant la philosophie et de surcroît si fidèle au fondateur ? Beaucoup seront surpris d'apprendre que cet homme a été récemment sous le coup d'une interdiction d'enseigner de trois ans. Cette mesure a été prise par le frère Jean-Pierre-Marie (prieur général de 2001 à 2010) puis levée à l'issue de cette période de trois ans par le frère Thomas, l'actuel prieur général.

Lors du chapitre général d'avril 2010, en réponse à des questions de certains des cinquante capitulants, la mesure à l'encontre du frère Marie-Dominique G a fait l'objet d'une mise au point du frère Jean-Pierre-Marie. Ce dernier a indiqué qu'il a été contraint de prononcer une sanction à l'encontre du frère Marie-Dominique G. mais qu'il a tout fait pour le « protéger » (sic) et lui éviter la réduction à l'état laïc justifiée par les faits graves dont il avait connaissance. Mgr Rivière, l'évêque d'Autun, sait également de quels faits. Il s'agit mais lui aussi protège le frère Marie-Dominique G., il s'agit de problèmes de mœurs. Il est particulièrement inadmissible que des responsables religieux puissent se contenter

de simulacre de sanction à l'égard d'un homme d'une telle capacité d'emprise et de séduction de part sa double aura de philosophe et de religieux. Le « frère » Marie-Dominique G. n'a rien à faire sous l'habit religieux. Après le frère Marie-Geoffroy, prieur de Murat, dont il a été question lors du premier article de cette enquête sur la communauté St Jean, voici donc un deuxième frère de St Jean exerçant d'importantes responsabilités à ranger dans la catégorie des « cas lourds » de Mgr Raymond Seguy, ancien évêque d'Autun. Mgr Seguy en avait recensé une trentaine en 2001, tous couverts par la loi du silence. Espérons, pour tous ceux qui fréquentent la communauté St Jean (adolescents, étudiants...), que le frère Marie-Dominique G. fasse partie de cette liste. Il ne resterait plus ainsi que vingt-huit autres « cas lourds » environ en circulation dans la communauté, si on tient compte des départs de certains frères mais aussi des nouveaux cas intervenus depuis 2001.

Il est significatif du profond malaise qui divise actuellement la communauté des frères de St Jean, depuis 2009 et de la situation rocambolesque que connaît la communauté

“ Lors du chapitre général d'Avril 2010, en réponse à des questions de certains des cinquante capitulants, la mesure à l'encontre du frère Marie-Dominique G a fait l'objet d'une mise au point du frère Jean-Pierre-Marie. Ce dernier a indiqué qu'il a été contraint de prononcer une sanction à l'encontre du frère Marie-Dominique G. mais qu'il a tout fait pour le « protéger » ”

des sœurs contemplatives de St Jean, que des informations aussi sensibles puissent sortir du huis clos de la communauté. Dans le passé, de telles affaires bénéficiaient de la loi du silence imposée par leur règle de vie rappelée en tête de cet article. Loi du silence confortée par la désinformation des publications officielles de la communauté (« lettre aux amis », sites internet).

Le troisième article que *Goliath Hebdo* publiera dans deux semaines dans le cadre de son enquête sur la « Famille St Jean », sera consacré cette fois aux sœurs contemplatives de St Jean. Le Commissaire Pontifical, Mgr Brincard, nommé en 2011, a vu ses prérogatives renforcées par le Vatican cette année, avec l'attribution de véritables « pouvoirs spéciaux ». □